

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 MAI 2024

DELIBERATION 2024 075

Objet : Aménagement d'un itinéraire cyclable d'intérêt supra-communal à Bailleul (Rue d'Ypres et Route de Locre) - Sollicitation d'un fonds de concours

Séance du mardi quatorze mai deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (58) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Yves DELFOLIE - Jérôme DARQUES - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Pierre-Louis RUYANT - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH

Procurations (19) :

Brigitte GALLI à Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE à Sophie SPATOLA - Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE - Danielle MAMETZ à Stéphanie FENET - Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN - Antoine VERMEULEN à Eddie DEFEVERE - Gaël DUHAMEL à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Didier TIBERGHEN à César STORET - Catherine DEPELCHIN à Michel DUHOO - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET à Frédéric JUDE - Elizabeth BOULET à Philippe GRIMBER - Nathalie DEBOUDT à Jérôme DARQUES - Mark MAZIERES à Dorothee DEBRUYNE - Virginie DELESTRE à Emidia KOCH - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL à Joël DEVOS - Christian BELYNCK à Serge LACONTE

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 77

Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 MAI 2024

DELIBERATION 2024 075

Objet : Aménagement d'un itinéraire cyclable d'intérêt supra-communal à Bailleul (Rue d'Ypres et Route de Locre) - Sollicitation d'un fonds de concours

Cœur de Flandre agglo a adopté, lors du conseil communautaire du 6 juillet 2021, son schéma directeur des aménagements cyclables ainsi que son règlement relatif à la voirie cyclable. Ces documents ont notamment prévu différents axes d'aménagements cyclables (d'intérêt communautaire, d'intérêt supra-communal et d'intérêt local) et en fonction de ces axes, différents niveaux d'intervention financière de l'intercommunalité.

Par délibération en date du 27 septembre 2022, le conseil communautaire a acté la réalisation d'un itinéraire cyclable rue d'Ypres et route de Locre, situées en agglomération sur la commune de Bailleul. Ces deux voies se situent sur la RD 23, reliant Bailleul à la Belgique.

La création d'une bande suggérée cyclable dans la Rue d'Ypres et la Route de Locre à Bailleul relève du réseau dit supra-communal (prise en charge à 75% du reste à charge territorial des aménagements cyclables par Cœur de Flandre agglo).

La commune de Bailleul a sollicité Cœur de Flandre agglo pour réaliser la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre déléguées de l'ensemble des travaux (voirie, aménagements cyclables et marquage routier).

Après obtention des subventions de la part du Département du Nord, la répartition financière de l'opération est la suivante :

	Département du Nord	Ville de Bailleul	Cœur de Flandre agglo	Total
Voirie	43 431,30 €			43 431,30 €
Aménagements cyclables	2 968,88 €	28 770,11 € (25 % du reste à charge territorial)	86 310,34 € (75 % du reste à charge territorial)	118 049,33 €
Marquage routier	23 746,43 €	9 745,09 €		33 491,52 €
Total	73 042,04 €	38 515,20 €	86 310,34 €	197 867,58 €

Il convient donc de solliciter un fonds de concours d'un montant de 38 515,20 € auprès de la Ville de Bailleul.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5214-16 V ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière d'organisation de la mobilité ;



Il vous est proposé :

- d'accepter le versement par la Ville de Bailleul d'un fonds de concours d'un montant de 38 515,20 € au titre de la réalisation d'un aménagement cyclable d'intérêt supra-communal dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Rue d'Ypres et de la Route de Locre,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette délibération.

Vote :

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 14 mai 2024,
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance

Céline SAUZEAU



Le Président,

Valentin BELLEVAL



Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le



ID : 059-200040947-20240514-DEL2024_075-DE

